

# L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Votre départ et la restitution de votre **caution**

Vous quittez bientôt votre appartement,

Voici **quelques conseils** très utiles...



## Rendez-vous :

- Prenez rdv pour **votre état des lieux** au moins 10 jours à l'avance au 04.67.10.13.09.



## Nettoyage :

- Une grande partie des retenues sur caution est due à un nettoyage incomplet, prenez le temps de le faire !  
**Attention au calcaire** : veillez à détartrer vos robinetteries, faïences et sanitaires à l'aide d'un produit anticalcaire.
- N'oubliez pas de dégivrer votre **freezer**, de nettoyer et d'ouvrir les **bouches d'aération** qui se trouvent dans la salle de bains, la cuisine et sur les coffrages des volets roulants, d'enlever la poussière dans les **radiateurs**.



## Plomberie :

- Si vos robinets gouttent **les joints** sont à changer. Vérifiez que **les robinets et brise-jets** ne soient pas entartrés.  
**Les joints d'étanchéité** en silicone présents autour du plan de travail, de l'évier de la cuisine, des plaques électriques, du lavabo, du bac douche ou de la baignoire doivent être propres, non jaunis, sans moisissures et en bon état.
- Les bondes doivent retenir l'eau dans le lavabo, la baignoire, le bidet et l'évier.  
**L'inverseur bain-douche** doit fonctionner normalement.
- Concernant **les toilettes**, vérifiez que la **chasse d'eau** fonctionne et qu'il n'y ait pas de fuite. Le robinet d'arrêt chasse d'eau ne doit pas goutter. Il doit s'ouvrir et se fermer sans difficulté.  
**L'abattant WC** doit être en bon état.
- **La douchette** doit être détartrée et doit avoir un jet régulier, à défaut il convient de la changer. **Le flexible de douche** doit être changé s'il est cassé ou distendu.

- Si l'émail de vos sanitaires présente quelques éclats, il existe des produits efficaces pour les colmater.

- Vérifiez que votre robinet compteur d'eau ne fuit pas et puisse se fermer, et que les siphons ne fuient pas et ne soient pas obstrués.



## Electricité :

- Vérifiez le bon état des prises électriques et des interrupteurs et la présence de douilles en laiton dans chaque pièce, veillez à remplacer ces dernières si elles sont cassées.

- Les cache-plafonniers ne doivent pas être descellés, jaunis ou brûlés.

- Le détecteur de fumée de votre appartement doit fonctionner le voyant doit être allumé dans le cas contraire vous devez remplacer les piles.

Si le détecteur de fumée bipes, vous devez remplacer les piles.

- Néons, sonnette et radiateurs doivent fonctionner, l'ampoule du réfrigérateur et le voyant des plaques chauffantes également, la numérotation des boutons des plaques ne doit pas être effacée.



## Menuiserie :

- Si votre baie vitrée est fendue ou cassée, n'oubliez pas que ce type de sinistre est couvert par votre assurance.

Les rails des baies vitrées doivent être propres.

- Les loquets de fermeture de la baie doivent fonctionner parfaitement.

- Les volets roulants doivent monter et descendre sans grincer et les lattes ne doivent pas laisser passer le jour.

- Veillez à ce que les portes coulissantes des placards soient bien dans les rails et ferment correctement.

- La serrure et la porte de la boîte aux lettres doivent fonctionner parfaitement, ainsi que les serrures de la porte palière.



## Tapiserie :

- Si des traces ou des taches sont présentes, il y a lieu de repeindre le pan de mur concerné.

- Si vous constatez des moisissures sur le mur, vous pouvez les éliminer avec de l'eau de javel diluée.

- Si vous avez subi un dégât des eaux, n'oubliez pas d'établir une déclaration auprès de votre compagnie d'assurance.

## Derniers conseils :

- Si vous avez installé des canisses malgré l'interdiction, vous devez les enlever.

- Si vous êtes locataire d'un garage, veillez à ce qu'il soit nettoyé, vidé, que la serrure et l'émetteur/badge fonctionnent.

- Si vous avez souscrit un abonnement auprès de France Télécom Câble, Numéricable ou autres prestataires nécessitant une installation spéciale, pensez à le résilier et à remettre l'installation initiale en place.

- Pour finir, le jour de votre départ n'oubliez pas de résilier vos abonnements EDF et France Télécom ainsi que votre contrat d'assurance. Pensez à effectuer votre changement d'adresse.



N'hésitez pas, appelez notre Service Maintenance :

**04 67 10 13 15 ou 04 67 10 13 16**

Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à :

[contact@proby.fr](mailto:contact@proby.fr)